

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et politiques d'emploi

Numéro 36 — FÉVRIER 1987

LE PLAN D'EMPLOI DES JEUNES Résultats au 31 janvier 1987

Du 1^{er} mai 1986 au 31 janvier 1987, le plan d'emploi des jeunes a permis l'embauche ou l'entrée en entreprise de 947 565 jeunes pour la France métropolitaine, dont 109 872 au cours du mois de janvier⁽¹⁾.

Avec 476 189 embauches ou stages — 64 337 en janvier — les formations en alternance, qui ouvrent droit à l'**exonération à 100% des charges sociales**, représentent plus de la moitié (50,2%) du total. Sur la période considérée, les entreprises ont admis 176 338 jeunes en contrat d'adaptation, 20 078 en contrat de qualification, 169 413 stagiaires d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) et 110 360 apprentis — les flux respectifs pour le mois de janvier étant de 30 838, 3 847, 20 956 et 8 696.

La part des embauches avec **exonération à 25%**, avec 411 187 jeunes embauchés, dont 41 283 en janvier, est de 43,4%.

Enfin, 6,4% des bénéficiaires du plan d'emploi des jeunes ont été embauchés au titre de l'**exonération à 50% des charges sociales**, c'est-à-dire à l'issue d'une formation en alternance, d'un contrat d'apprentissage ou d'un TUC : cette mesure a concerné 60 189 jeunes depuis le 1^{er} mai 1986, dont 4 252 en janvier 1987.

La même période a vu 266 096 jeunes admis au bénéfice d'un travail d'utilité collective (TUC), dont 26 995 au cours du mois de janvier.

(1) — Pour les embauches effectuées après le 31 janvier 1987, l'ordonnance du 20 décembre 1986 dispose que l'exonération à 50% des charges sociales (lorsque le jeune embauché a bénéficié préalablement d'une formation en alternance ou d'un TUC) est prorogée; le taux d'exonération des contrats d'adaptation est fixé également à 50%. Les contrats d'apprentissage ou de qualification et les stages d'initiation à la vie professionnelle continuent de bénéficier de l'exonération à 100% ou du non-assujettissement aux charges sociales.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — ☎ 45.67.55.44, poste 59.11

Contrat de travail signé ou entrée en stage	N° de ligne	PLAN D'EMPLOI DES JEUNES		Cumul du 1 ^{er} mai 1985 au 31 janvier 1986
		Janvier 1987	Cumul du 1 ^{er} mai 1986 au 31 janvier 1987	
Embauches avec exonération de charges sociales à 25%	1	41 283	411 187	c
Embauches avec exonération de charges sociales à 50%	2	4 252	a 60 189	c
Contrats d'apprentissage	3	8 696	b 110 360	105 902
Contrats de qualification	4	3 847	b 20 078	3 656
Contrats d'adaptation	5	30 838	b 176 338	26 104
Stages d'initiation à la vie professionnelle	6	20 956	b 169 413	52 143
Total des exonérations à 100% des charges sociales (lignes 3 à 6)	7	64 337	b 476 189	c
Total des exonérations de charges sociales (lignes 1 à 6)	8	109 872	947 565	c
Inscriptions individuelles en TUC	9	26 995	266 096	245 596

Source : MASE/SES/bfp

- a : Exonération à compter du 17 juillet 1986 pour les embauches réalisées à partir du 1^{er} juin.
- b : Exonération totale des charges sociales à compter du 17 juillet 1986 pour les contrats en cours à cette date ou signés depuis lors; ne sont pas inclus dans ce chiffre les contrats ou entrées en stage antérieurs au 1^{er} mai et bénéficiant de l'exonération depuis le 17 juillet.
- c : La mesure n'existait pas.